

QUATRIÈME SÉMINAIRE RÉGIONAL

LE RÔLE DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ (FDS) DANS LA PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT (PEV) EN AFRIQUE : LES CADRES D'ENGAGEMENT

23, 24 et 25 mai 2022 - Dakar, Sénégal

RAPPORT FINAL

Table des matières

Résumé.....	3
Introduction.....	5
I. Prévention de l'extrémisme violent : état des lieux en 2022, concepts et politiques.....	7
II. Constat de l'expansion de la menace, compréhension des causes de l'Extrémisme violent et réponses.....	8
Menace sur les pays côtiers.....	8
Les causes de l'extrémisme violent.....	9
Les réponses actuelles.....	9
III. Les enjeux du rôle de PEV des FDS et comment y répondre.....	9
FDS et besoin de PEV.....	9
Vision nouvelle, réformes et formation.....	11
Les FDS avec les autres acteurs de la PEV.....	12
IV. Normes et standards de la PEV, les processus nationaux d'élaboration d'un cadre PEV et la contribution des acteurs politiques, de la société civile et de la recherche..	14
Travaux de groupe sur les cadres liés à la PEV en Afrique de l'Ouest.....	15
V. Perspectives pour les FDS dans la PEV.....	16
Culture de la prévention, l'articulation entre missions traditionnelles des FDS et la PEV, et la mise en œuvre des orientations dégagées en 2019.....	18
VI. Recommandations.....	19
A l'échelle nationale.....	19
Mise en œuvre de la PEV par les FDS.....	19
Quelques bonnes pratiques à titre illustratif.....	19
La formation.....	22
La communication.....	22
Un schéma qui se dessine pour concrétiser l'engagement des FDS dans la PEV.....	23
VII. Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation.....	27
Conclusion.....	28
A propos des co-organisateurs.....	29
Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal.....	29
La Division Paix et droits de l'homme (DPDH), Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) de Suisse.....	30

Résumé

C'est à Dakar, au Sénégal, que s'est tenu les 23, 24 et 25 mai 2022, le quatrième séminaire régional sur « **le rôle des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en Afrique : les cadres d'engagement** », organisé conjointement par le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal et la Division Paix et Droits de l'Homme (DPDH) du Département fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) de Suisse.

Ce 4^e séminaire marque la maturation du processus entamé depuis 2017, avec comme objectif de favoriser l'implication concrète des FDS dans la PEV en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il s'agissait spécifiquement :

- de structurer davantage la PEV pour les FDS ;
- d'affiner la différenciation entre terrorisme et EV, ainsi que sa compréhension par les FDS ;
- d'apporter un nouvel éclairage sur la manière d'aborder la PEV pour les différentes entités des FDS, par l'étude de leurs missions et modes opératoires, ainsi que les besoins respectifs d'adaptation des cadres permettant de renforcer leur rôle dans la PEV.

Nourrie par les trois (03) précédents séminaires consacrés au dialogue de PEV avec les FDS, enrichi par les résultats préliminaires de l'étude comparative menée par le DFAE suisse et le Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF), en collaboration avec le CHEDS, examinant les cadres d'engagement existant dans sept (07) pays de l'Afrique de l'Ouest¹, cette quatrième édition a, donc, essentiellement abordé « **la manière dont** » le rôle de PEV des FDS pourrait être renforcé en Afrique de l'Ouest et centrale.

En prélude, les travaux ont fait le point sur **l'analyse de la menace et de ses causes**. Les conclusions ont permis d'établir une **approche schématique** et des **pistes d'action** en vue du renforcement du rôle de PEV des FDS **dans la pratique**.

Les échanges au cours des ateliers et des discussions en plénière ont permis d'identifier des pistes d'adaptation des cadres curriculaires, de proposer des axes de renforcement des capacités des FDS pour une meilleure prise en compte de la PEV, de faire des propositions destinées à traduire les multiples expériences de relations entre civils et militaires dans un cadre formel ; enfin, ils ont aussi permis de dégager les perspectives pour les prochaines étapes du Programme PEV du CHEDS-DFAE en faveur de l'engagement des FDS dans la PEV.

Ces éléments présentés en détail au chapitre III de ce rapport préconisent une action portant sur six (06) niveaux interdépendants et complémentaires :

- **au niveau des politiques**. L'action à ce niveau vise à inscrire dans une vision renouvelée de la sécurité l'approche de sécurité humaine et celle de la protection fondée sur la prévention de la violence. Cette vision est indispensable à une intégration effective du rôle de PEV par les FDS ;
- **au niveau structurel**. Il s'agit ici d'intégrer la PEV dans la philosophie et l'opérationnalité des FDS, à travers son ancrage dans les dispositifs structurels des différents corps ;
- **au niveau opérationnel**. L'objectif de l'action au niveau opérationnel est la traduction, dans la pratique, de la nouvelle vision du rôle des FDS dans la PEV ;

¹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Sénégal et Togo.

■ **au niveau des ressources.** Il s'agit d'avoir un impact au niveau des ressources humaines et de leurs capacités à aborder cette nouvelle approche de PEV dans leurs fonctions respectives. Il faut également une action déterminée en matière de ressources financières consacrées à la PEV ;

■ **au niveau transversal.** L'action doit reposer sur un socle commun : le « comment faire » fondé sur les outils de l'inclusion et du dialogue qui, seuls, permettent d'atteindre les objectifs de « la sécurité pour tout et par tous » et de la prévention de la violence ;

■ **au niveau régional.** L'action au niveau régional est nécessaire pour renforcer les cadres communs en matière de PEV, pour l'effectivité d'un dialogue multi-acteurs sur les politiques publiques en matière de PEV et le rôle des FDS, pour l'échange de bonnes pratiques et pour la sensibilisation des FDS à la PEV.

A l'issue de ce quatrième séminaire régional, afin d'accélérer la mise en œuvre de ses recommandations, les participants ont préconisé les mesures suivantes : qu'à leur retour, ils en partagent les acquis à l'échelon national ; que chacun des pays présents lance un atelier national de

partage inclusif des conclusions du séminaire ; que des échanges de haut niveau aient lieu dans le cadre de séminaires régionaux et de réunions interministérielles, notamment dans le cadre de la CEDEAO², dont la tenue, serait le gage de la manifestation d'une volonté politique commune d'intégrer la PEV dans les politiques nationales et régionales.

Le séminaire a enregistré la participation de près de quatre-vingts (80) représentants d'une dizaine (10) de pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, responsables politiques, émanant des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), des Commissions Défense et Sécurité des

Assemblées nationales, des chercheurs, universitaires et membres de la société civile.

La violence des groupes armés extrémistes préoccupe, depuis bientôt deux décennies, tous les gouvernements, en particulier ceux d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Pour limiter cette violence, la réponse a toujours été multiple, bien que marquée par un fort accent sécuritaire avec des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) engagées partout. Cependant, ces efforts ont montré leur limite puisque la violence, loin de disparaître, s'est au contraire diffusée et amplifiée.

² Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

1. Introduction

L'option de la Prévention s'est de plus en plus installée et c'est ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies a proposé, en 2015, un Plan d'action pour la prévention de la violence extrême (PEV), demandant aux Gouvernements de tous les Etats concernés, d'adopter des plans nationaux de PEV et, surtout, de se mobiliser activement aux côtés de toutes les forces vives de la nation pour leur mise en œuvre.

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal et le programme PEV de la Division Paix et Droits de l'Homme (DPDH) du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) de la Suisse ont entamé, depuis 2017, un dialogue avec les FDS ; celui-ci s'est traduit par l'organisation de trois séminaires régionaux (2017, 2018 et 2019) sur le thème « *Forces de Défense et de Sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique* ».³

Ces séminaires se sont également inscrits dans le cycle plus large des diverses rencontres régionales animées par le programme PEV du DFAE suisse et ses divers partenaires depuis 2016⁴. Elles permirent des échanges approfondis sur la signification de la prévention, l'importance de la recherche sur les causes de la violence, la compréhension de la portée civile autant que militaire de la PEV, l'utilisation d'approches et d'outils spécifiques pour réduire cette violence. Elles ont permis de souligner le rôle central du

dialogue comme instrument permettant, d'une part, l'expression des frustrations de ceux qui sont attirés par la violence extrême et la recherche de solutions pour y mettre fin, et d'autre part, comme outil d'une gouvernance harmonieuse de la sécurité avec les administrés.

Il est apparu assez clairement, lors des débats, que les cadres institutionnels qui encadrent la vie des FDS (doctrines, textes constitutionnels et législatifs, budgets, réglementations internes des différents corps, ordres opérationnels, curricula de formation, par exemple) étaient déterminants dans le rôle que ces dernières peuvent jouer dans la PEV.

C'est fort de cette optique et des travaux précédents, et relançant aussi une dynamique interrompue pendant près de deux (02) ans et demi pour cause de pandémie, que s'est tenu à Dakar au Sénégal, les 23, 24 et 25 mai 2022, le quatrième Séminaire régional sur « le rôle des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en Afrique : les cadres d'engagement », organisé conjointement par le CHEDS du Sénégal et le DFAE suisse.

Placé sous la haute responsabilité de la Directrice de Cabinet du Ministre de Forces Armées du Sénégal, du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), de l'Ambassadeur de Suisse au Sénégal et du Directeur général du CHEDS, ce quatrième séminaire régional

³ Les séminaires régionaux de Dakar « Forces de Défense et de Sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique » ont porté :

- sur la coopération civilo-militaire pour le premier - Rapport : <http://www.cheds.gouv.sn/wp-content/uploads/2018/08/RAPPORT-SEMINAIRE-REGIONAL-2017.pdf> (octobre 2017) ;
- sur le renforcement du lien armée/nation pour le deuxième - Rapport : <https://www.cheds.gouv.sn/wp-content/uploads/2019/12/RAPPORT-2018.pdf> (octobre 2018) ;
- sur les synergies et les mécanismes d'opérationnalisation de l'approche préventive des FDS pour le troisième - Rapport : <https://www.cheds.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/03/BAT-Rapport-3ieme-sem.pdf> (octobre 2019).

⁴ Voir notamment les Conversations régionales pour la PEV de Dakar (juin 2016), de N'Djamena (juin 2017) et d'Alger (juin 2018) :

- Rapport Alger 2018 : https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2018/09/1809_Alger-Meeting-Note-French.pdf
- Rapport N'Djamena 2017 : <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2017/08/IPI-E-RPT-Chad-Meeting-NoteFrench.pdf>
- Rapport Dakar 2016 : https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2016/09/1609_Investing-in-Peace-FRENCH.pdf

était destiné à se pencher sur le rôle des FDS dans la PEV, avec l'ambition de dégager les mécanismes et les actions concrètes pour renforcer cet engagement et continuer à vulgariser et à consolider la culture de la prévention auprès de ces acteurs clés que sont les FDS.

Ainsi, à partir du constat dressé précédemment de la limite de l'approche militaire et sécuritaire exclusive comme stratégie pour faire face à la violence extrême et, également, du constat de la place centrale des FDS qui sont en première ligne face à la menace, mais aussi dans le contact avec la population, le séminaire proposait d'examiner concrètement, les voies et moyens de renforcer cette nouvelle posture ; une démarche qui impose une réarticulation des missions traditionnelles des FDS avec la prévention et le renforcement du lien Armée-Nation.

Le séminaire a pu bénéficier d'une ressource significative, en l'occurrence, les résultats préliminaires de l'étude comparative menée entre 2020-2021, par le programme PEV du DFAE suisse et le Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF) de Genève, en collaboration avec le CHEDS, et consistant à repérer et à analyser de manière systématique, les cadres politiques, législatifs, doctrinaux et opérationnels régissant l'intervention des FDS pour la PEV dans sept (07) pays de l'Afrique de l'Ouest⁵.

Cette étape du dialogue avec les FDS d'Afrique de l'Ouest et du Centre, visait donc, à se focaliser sur les éléments intrinsèques aux FDS (mission, formation, doctrines culture et institutionnelle, capacités opérationnelles, relations entre les différentes forces, etc.), afin de mieux appréhender le cadre de leur intervention en faveur de la PEV et de faire émerger les besoins de leurs pays, ainsi que les manières d'y répondre.

L'objectif principal de ce 4^e séminaire régional était donc, de favoriser l'implication concrète et efficace des FDS dans la PEV en Afrique de l'Ouest et du Centre. Au-delà de l'examen des cadres d'engagement permettant aux FDS de s'impliquer dans la PEV, cette rencontre devrait permettre de dégager des voies concrètes pour leur adaptation. Il s'agissait donc, essentiellement, de se pencher sur « **comment** » le rôle de PEV des FDS pourrait être renforcé en Afrique de l'Ouest et centrale. A cet effet, les travaux firent le point sur une **analyse de la menace et de ses causes qui a permis de déboucher** sur une **approche schématique** et des **pistes d'action** en vue du renforcement du rôle de PEV des FDS **dans la pratique**.

Les participants étaient ainsi appelés à :

- s'appuyer sur les enseignements de l'étude comparative susmentionnée ainsi que sur les Orientations dégagées lors du 3^{ème} séminaire régional en 2019 ;
- identifier et examiner les moyens de renforcer les cadres politiques, législatifs, doctrinaux et opérationnels des FDS en lien avec la PEV ;
- identifier et examiner les moyens de renforcer les mécanismes permettant l'engagement des FDS dans la PEV et le renforcement à tous les échelons de la culture de PEV ;
- identifier et examiner les moyens de renforcer les cadres de formation générale et de l'entraînement technique des FDS en matière de PEV (curricula et autres renforcements de capacités) ;
- échanger sur les pistes offertes par les bonnes pratiques de la culture des FDS et des expériences de relations civilo-militaires telles que le concept Armée-Nation du Sénégal, la police de proximité, la mallette pédagogique

⁵ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Sénégal et Togo.

ivoirienne, les programmes de réintégration des repentis du Niger, les Conseils mixtes de sécurité, etc., porteurs de leçons pour arrimer les politiques et concepts de Défense et de Sécurité aux exigences de la PEV.

I.Prévention de l'extrémisme violent : état des lieux en 2022, concepts et politiques

L'extrémisme violent s'est développé sous plusieurs formes ces dernières années. Le terrorisme, forme particulière, constitue aujourd'hui une menace transnationale qui n'épargne aucune région du monde. Le phénomène a fait de l'Afrique un espace de chocs géopolitiques et géostratégiques. Le Sahel est devenu l'épicentre de ses manifestations, faisant du Liptako-Gourma et du bassin du lac Tchad, des espaces où les attaques multiformes et les violations des droits de l'homme rythment le quotidien des populations.

L'éventail des causes profondes se cristallise autour de l'Etat et de ce qui peut être considéré comme ses manquements. L'instabilité politique, la faiblesse des FDS et la porosité des frontières entretiennent des conflits latents et divers cycles de violence qui sont souvent liés à l'identitarisme et à l'injustice sociale. On observe ainsi une multiplication des groupes extrémistes, une extension des espaces affectés et une hausse de la létalité, ainsi qu'un changement continu des modes d'action qui varient selon les allégeances. Aujourd'hui, parmi les 10 premiers pays affectés par l'EV dans le monde, on compte le Burkina, le Mali, le Nigéria, le Niger et la Somalie.

Les Groupes Armés Terroristes (GAT) cherchent, à travers leurs actions, à affaiblir le pouvoir central des pays cibles et à y délégitimer l'Etat. En se substituant à lui, ils visent à avoir un contrôle effectif sur les activités économiques criminelles qui trouvent dans l'insécurité un contexte favo-

nable de développement. Cette économie criminelle constitue, à côté des tensions communautaires, un facteur favorisant l'expansion des GAT vers les pays côtiers. La place de l'idéologie dans l'EV, en particulier de la religion, est à reconsidérer et, surtout, à ne pas surestimer même si elle demeure un des facteurs à prendre en compte.

Au niveau régional, il existe un foisonnement d'initiatives qui participe au manque de coordination. On en décompte 18 dans le Sahel dont le GS-Sahel et, plus vers le Sud, l'Initiative d'Accra. La CEDEAO a adopté, en 2013, la Déclaration politique et la position commune en matière de lutte contre le terrorisme qui suggère la mise en place de programmes de déradicalisation. Elle a ensuite adopté, en 2014, une Stratégie Sahel qui vise la stabilisation et le développement des Etats sahéliens à travers les infrastructures, le pastoralisme et l'éducation. L'organisation régionale a défini une Stratégie de contreterrorisme, articulée autour de trois (03) piliers essentiels que sont la prévention, la poursuite et la réparation, avant d'adopter le Plan d'action d'urgence 2020-2024 pour éradiquer le terrorisme dans l'espace de la CEDEAO. Ledit plan, dans sa composante 7, met l'accent sur la PEV, la communication et le dialogue intercommunautaire.

Au-delà du trio Mali-Burkina-Niger, il y a des inquiétudes partagées par les pays du Golfe de Guinée. Le *Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin* (JNIM) et l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS) étendent leur influence vers les pays côtiers. Si le Sénégal et le Ghana n'ont pas connu d'attaques sur leurs territoires, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo ont connu de nombreuses incursions terroristes, notamment à partir de 2020. Les différents pays travaillent sur des stratégies de PEV, suggérées par la CEDEAO depuis 2013, avec des axes similaires (Prévention, Protection, Poursuite, Réponse et Cohésion sociale). Le Sénégal, le Burkina et le Togo sont en

phase de conception de leurs stratégies nationales PEV.

La stratégie du Togo repose sur trois (03) orientations. L'orientation opérationnelle s'appuie sur une refondation des FDS, des opérations aux zones frontalières du Nord et une adhésion à l'Initiative d'Accra. L'orientation légale et institutionnelle repose sur l'adoption de la loi de programmation militaire, une adaptation du code pénal, des lois sur la sécurité intérieure et le cyber, ainsi qu'une lutte financière. Enfin, l'orientation sur les mesures souples concerne la mise en place du Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV un comité holistique et intégré), le dialogue civilo-militaire, la police de proximité, un programme spécial pour les régions exposées et des projets de développement.

On constate dans différents pays, une faiblesse de la volonté politique et un problème d'appropriation par les différentes entités gouvernementales qui retardent l'adoption des stratégies nationales comme instrument principal de lutte.

La notion de prévention est progressivement apparue avec la proposition du Plan d'action A/70/674 du SG/ONU du 24/12/2015. La prévention repose sur la double référence de la stratégie contre le terrorisme de 2006, qui garde un regard sur le Droit international humanitaire (DIH) et de la Charte des Nations Unies (CNU) qui prescrit, depuis 1946, l'agenda suprême de la prévention contre les violences et extrémismes. Le Plan d'action exhorte à rechercher les causes profondes, liées à diverses formes d'exclusion, pour apporter des solutions holistiques à l'EV. Le dialogue, outil politique, joue un rôle central dans cette quête d'inclusion pour co-construire le vivre ensemble. Les FDS, qui ont un rôle important dans la construction de la paix, doivent s'orienter globalement vers la sécurité humaine.

Les problèmes de gouvernance, les faibles capacités de prévention et de réaction des différents Etats, les limites du GS-Sahel et de l'Initiative d'Accra s'ajoutent à la difficulté manifeste d'apporter une réponse régionale à la menace. Une redéfinition des politiques et stratégies s'est graduellement imposée au regard de l'incapacité des réponses militaires existantes à endiguer le phénomène.

Répondant à l'appel de l'ONU, le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) suisse a adopté, en 2016, un Programme pour la prévention de l'extrémisme violent en Afrique avec divers partenaires dont le CHEDS. La prévention s'appuie sur le renforcement de la bonne Gouvernance et de l'Etat de droit, l'implication des populations, la mobilisation des jeunes et des femmes, un appui à l'éducation et la création d'emplois, ainsi qu'une communication stratégique à l'intention des différentes parties prenantes.

II. Constat de l'expansion de la menace, compréhension des causes de l'Extrémisme violent et réponses

■ Menace sur les pays côtiers

Les récentes attaques des groupes EV à l'Ouest et au Sud du Burkina Faso, au Nord du Bénin et du Togo, à la frontière du Ghana et à celle de la Côte d'Ivoire inquiètent toujours davantage. A l'exemple des autorités du Burkina Faso, il y a trois voire quatre ans, celles de ces pays se disent surprises par **la rapidité de cette progression**, l'ampleur et l'expansion de cette violence, malgré les mesures nationales prises dans chacun d'eux depuis quelques années.

Le manque de concertation (le dialogue, toujours !), les particularités nationales, les différences linguistiques (rapports distants entre pays francophones et anglophones), la multiplication des processus-alliances régionaux, **obstruent une véritable coo-**

pération régionale. Les Etats sont «orgueilleux de leurs frontières», fût-il répété, et le droit de poursuite, un principe encore très sensible. L'échange d'informations reste insuffisant et les services de renseignement ne sont pas encore vraiment coopératifs, malgré les problèmes frontaliers communs.

Une dynamique sous-régionale se dessine cependant, avec **l'initiative d'Accra** qui repose sur des réponses locales et qui ne compte pas sur des soutiens extérieurs, comme ce fut le cas pour le G5-Sahel même si l'initiative est constituée pour l'heure, essentiellement par la mobilisation des moyens militaires et du renseignement, elle offre un cadre qui pourrait également adresser les besoins concrets des populations. **Les pays côtiers ont une histoire politique et sociale commune dans leur partie Nord.** Ces régions, sont beaucoup plus pauvres que celles de la côte et, donc, plus sensibles aux tentations extrémistes. De plus, les conflits entre nomades et sédentaires semblent s'y exacerber, au profit des EV qui soufflent sur ces braises, encore plus là où les mesures de stabilisation des pasteurs s'ajoutent aux fortes tensions préexistantes.

■ Les causes de l'extrémisme violent

Les causes profondes de l'EV commencent à être perçues assez clairement par les autorités d'Afrique subsaharienne, grâce aux recherches poursuivies ces dernières années et aux expériences vécues. En énumérant à leur tour ces causes, les participants ont donné une photographie assez claire des **manquements de l'Etat**, en particulier, en ce qui concerne la justice (imprécise ou mal appliquée), la lutte contre l'exclusion, les taxations injustes, le partage inéquitable des ressources, les trafics (drogue, armes, migration), les freins aux relations transfrontalières ou l'absence d'investissements dans les zones défavorisées.

On note également que l'attrait des groupes armés est loin d'être global, un discours national moderne peut donc contredire la délégitimation de l'Etat et les causes ethniques et communautaires multiples exacerbées par ces groupes. Avec un argumentaire qui se révèle principalement axé vers le pécuniaire, le manque de solidarité, les ralliements sont très souvent l'expression d'une nécessité plutôt que d'une conviction. « *L'effort doit donc venir de nous* ». **C'est l'absence de l'Etat qui légitime les groupes.** C'est ainsi, par exemple, que les groupes s'attaquent, en priorité, aux leaders religieux et communautaires, car ils représentent la continuité et « qu'ils ont toujours été là quand l'Etat était absent ».

■ Les réponses actuelles

La réponse des Etats à cette situation reste hésitante. La réaction sécuritaire continue d'être prédominante au détriment de mesures politiques fortes, qui puissent donner aux populations, touchées par l'EV, un espoir de réintégrer la vie sociale et politique nationale. Face à ces constats, la question qui s'est donc posée concerne la PEV : si l'évolution des menaces surprend encore, malgré ce que l'on sait des causes de l'EV, la prise de conscience de **l'importance de la PEV** par les autorités d'Afrique subsaharienne suit-elle le même parcours, obscur et lent?

Il serait temps de prendre en mains les mesures préventives rapides et globales qui répondent aux besoins des populations et de concrétiser le rôle des FDS dans cette dynamique.

III. Les enjeux du rôle de PEV des FDS et comment y répondre

■ FDS et besoin de PEV

Il existe de bonnes pratiques des FDS dans différents pays d'Afrique même s'il convient, tout de même, de noter qu'elles

constituent aussi des causes de radicalisation poussant les populations vers des groupes extrémistes. Le phénomène de l'EV est multi-causal et exige une action concertée des différents acteurs pour le contenir. Les leçons apprises de la lutte contre le terrorisme montrent que les réponses essentiellement militaires sont insuffisantes et ne permettent pas de toucher les causes profondes. La place des FDS demeure, cependant, centrale dans l'approche globale de la PEV puisqu'elles sont souvent les seuls représentants de l'Etat dans certaines parties de leur pays. Il faut recentrer le rôle des FDS, afin qu'elles puissent relever les défis posés par les extrémistes. Ce renforcement passe par l'amélioration des rapports entre FDS et populations.

Le dialogue devient ainsi un outil d'inclusion. Il nécessite une introspection au niveau des FDS pour que les populations se sentent à l'aise en recourant à leurs services. Si le dialogue suppose des concessions mutuelles, il est important de s'interroger sur ce que l'on peut concéder aux extrémistes. C'est pourquoi, les processus de RSS doivent se soucier de la capacité des armées à jouer pleinement leur rôle.

C'est toute la pertinence du parcours du dialogue FDS-PEV animé par le CHEDS du Sénégal et le programme PEV du DFAE suisse. Il s'est appuyé sur les Conversations régionales et est articulé autour de deux (02) piliers que sont les séminaires régionaux et les tables rondes. Les Conversations régionales (2016, 2017 et 2018) ont constitué un premier cadre de vulgarisation de la PEV, drainant diverses cibles satellitaires (Femmes, jeunes, etc.). Les séminaires régionaux (2017, 2018, 2019 et 2022) ont permis d'aborder les cadres politiques et institutionnels, ainsi que les synergies opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la PEV. Les tables rondes (2017, 2018, 2019), prolongement naturel des séminaires et organi-

sées en marge des éditions du Forum international sur la paix et la sécurité de Dakar, ont essentiellement porté sur le mandat des FDS et les alliances de paix.

Ces différentes activités ont permis d'ouvrir des perspectives régionales de mise en œuvre du Plan d'action PEV du SGNU, d'aborder le rôle central des pouvoirs publics, d'amorcer un débat sur une nouvelle doctrine d'emploi des FDS. Elles ont permis de mieux contextualiser l'approche PEV, de suggérer une multiplication des interfaces de dialogue FDS-populations, de fournir les bases d'un plaidoyer pour l'intégration de la PEV dans les processus de RSS et de proposer des pistes d'opérationnalisation de la PEV par les FDS.

La PEV apparaît également dans d'autres initiatives du CHEDS qui a publié quatre (04) *briefings papers* sur la problématique. Parallèlement à l'appui à l'enquête sur les différents cadres, le CHEDS a animé plusieurs ateliers avec les collectivités locales et les médias dans le cadre de la création de plateformes d'échanges entre les FDS et d'autres acteurs.

Le parcours du dialogue CHEDS-DFAE a permis de poser les bases d'une appropriation de la problématique de la PEV à différents niveaux. Cependant, le monde politique et le secteur privé ne sont pas encore assez imprégnés.

Dans un autre registre, il faudrait associer davantage les autorités traditionnelles et les Jeunes, afin de construire des relations de confiance. Enfin, il convient de poursuivre le plaidoyer pour la PEV au niveau national, au niveau de la CEDEAO et d'accompagner ensuite, l'exécution des programmes nationaux.

Lors du 4^e séminaire régional, au-delà des réponses générales que les Etats peuvent apporter face à ces défis, la question spécifique de la pertinence pour les FDS de développer des programmes de PEV fut au centre des travaux. Bien que fortement

minoritaires contrairement à ce que nous avons pu vivre, il y a quelques années au tout début de ces travaux, les tenants d'une séparation stricte entre décideurs politiques et FDS, entre interprétation étroite et régaliennne du mandat des FDS et visions dynamiques du rôle qu'elles doivent jouer dans la co-construction de la Nation, ont fait entendre leur point de vue.

Mais la plupart des participants, dont de très hauts gradés, ont fortement plaidé pour **une réforme profonde des missions des FDS**. Les conditions sur le terrain, les budgets limités, l'isolement dont elle font parfois l'objet, les contraignent à prendre le taureau par les cornes.

« *L'ennemi n'est plus à l'extérieur. Il est là.* »

La réforme doit s'étendre aux structures des FDS, à la coopération entre les services, à la professionnalisation des agents à tous les niveaux et à l'évaluation moderne des déploiements. Elle doit être guidée par une **vision différente et moderne du rôle des FDS** : celui d'incarner un Etat utile, au service des populations et qui les protège. Ce qui reviendrait tout simplement à participer à la prévention de la violence, en ne nourrissant pas les causes qui peuvent pousser à la violence mais, en nourrissant au contraire, les besoins de respect, de paix et de protection.

■ **Vision nouvelle, réformes et formation**

Le constat d'une nouvelle vision du rôle des FDS et d'une réforme profonde qui doit s'étendre aux structures des FDS, à la coopération entre les services, à la professionnalisation des agents à tous les niveaux, à l'évaluation moderne des déploiements furent donc posés.

Mais alors, quelle est la responsabilité des acteurs politiques dans cette nouvelle configuration ? Quelle relation entre les FDS et eux ?

Les débats ont clairement montré qu'un vent nouveau soufflait. **Les FDS récla-**

ment de meilleures décisions politiques, plus de dialogues et davantage d'écoute.

Que faire pour qu'elles reçoivent des lignes directrices claires et correspondant à l'urgence de la situation ? **En un mot, quel dialogue entre FDS et décideurs politiques ?**

Ces questions concernent également la PEV (et pas seulement la réaction sécuritaire). Comment faire pénétrer la notion de sécurité globale, humaine, au sein des corps armés si les politiques ne comprennent pas les enjeux ? Comment les former aux nouvelles dimensions de la Défense de la Nation, dont la PEV ?

Mais il fut dit aussi, que les FDS ont-elles aussi un rôle propre et actif à y jouer. Pour cela, il est d'abord essentiel qu'elles intègrent profondément cette notion en leur sein, ce qui est loin d'être acquis. Selon beaucoup, « **la résistance au changement est inhérente aux militaires**. C'est une culture de groupe qu'il faut ébranler. De plus, des questions du partage financier des budgets viennent souvent grèver les décisions ».

Il a ainsi été proposé par plusieurs participants, membres des FDS, des réformes concrètes du fonctionnement au sein des institutions de défense et de sécurité, afin d'intégrer la PEV dans la philosophie et l'opérationnalité de leur vie. **L'idée de création de cellules PEV à différents niveaux de la hiérarchie militaire, y compris de cellules volantes, fait son chemin.** Elle a été bien reçue.

Autre idée, déjà exprimée mais très utile pour contribuer à limiter les stigmatisations: celle de l'importance du **recrutement local** des hommes en armes dans les régions où ils opèrent, ce qui, offre l'avantage de connaître le terrain et la culture.

Il a aussi été souligné que l'action des FDS en faveur de la PEV ne doit pas tenir compte du monopole. Elle doit **s'insérer**

dans l'ensemble des actions menées concrètement par les autres acteurs (voir plus bas). Il arrive, cependant, que les FDS soient souvent les seules représentantes de l'Etat dans les zones d'insécurité. Leur comportement et leurs initiatives doivent, dans ces cas, être non seulement exemplaires, mais utiles et répondre aux besoins des populations.

Enfin, il fut reconnu qu'il s'agit là d'un **travail de longue haleine**, « un travail de fourmi ». Il devra se poursuivre à côté de la formation urgente des soldats et de leurs chefs, dans le cadre de textes juridiques et opérationnels explicites (« il faut les missionner ») qui permettent aux FDS de changer le regard qu'elles portent sur leur métier et d'en faire de vrais agents de PEV.

■ **Les FDS avec les autres acteurs de la PEV**

La persistance du péril extrémiste a imposé une exploration des causes profondes et des démarches de plus en plus inclusives entre une variété d'acteurs.

Face au développement de l'EV dans son espace, le Conseil de l'Entente (CE), composé de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo, a privilégié la prévention avec des partenaires comme le DCAF. Il a également établi une coopération avec la CEDEAO dans une logique de complémentarité. L'organisation a tenu plusieurs ateliers sur la PEV et tient annuellement un Conseil des ministres sur le sujet. Le CE met l'accent sur le partage de renseignements pour des actions décisives, les initiatives de développement, le dialogue autour des composantes sociales, la gestion concertée des espaces frontaliers et la coopération transfrontalière. Dans la logique de l'organisation, il est primordial d'investir dans la formation des FDS pour une bonne dynamique de PEV.

C'est le rôle de la société civile de se constituer en interface entre populations, FDS et autres administrations pour faciliter

le nécessaire dialogue. C'est toute la pertinence de l'organisation du Forum communautaire sur la sécurité à Solenzo et Nouna (Burkina).

Ainsi, dans le cadre des exclusions en matière de justice, certaines universités (Burkina, Mali, Niger) effectuent de grands efforts de sensibilisation pour accompagner les populations. La société civile contribue au renforcement des capacités sur les problématiques de droits humains et DIH au profit des FDS dans les différents pays, même si l'on note une crise de confiance entre ces acteurs dans les zones de conflits.

L'action de la société civile est encouragée à l'échelle régionale. L'article 38 du Cadre de politique de la CEDEAO pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité (2016) et l'article 74 du Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine (2013) soutiennent la participation de la société civile dans la conception et l'exécution de politiques publiques de R/GSS.

Importante composante de la société civile, les organisations de femmes contribuent également à la PEV, dans un contexte où les traditions ne permettent pas une grande visibilité de ces actrices. Le constat est que les jeunes engagés dans les groupes extrémistes maintiennent des relations, parfois étroites, avec les femmes, mères ou épouses, qui gardent une capacité d'écoute malgré les événements violents. Ce levier a permis, au Cameroun, le retour de beaucoup d'extrémistes dans les familles avec les initiatives de MediaWomen4Peace, organisation qui a su s'appuyer sur les pouvoirs publics et les autorités traditionnelles. C'est un succès qui suggère l'idée d'un cadre de concertation entre les femmes FDS et les femmes actrices de la société civile.

Les élus locaux constituent d'autres acteurs de la PEV dont les prérogatives de

police administrative et la proximité avec les réalités locales accentuent le potentiel d'alerte. En effet, la matérialisation de l'extrémisme violent est souvent précédée par des plaintes par des canaux divers. La symbiose entre l' élu local et les populations, facilitée par sa légitimité, permet une remontée d'informations sur des questions de sécurité. C'est cette légitimité qui lui permet également de pouvoir aborder les phénomènes d'exclusion sociale et les mauvaises pratiques des administrations et services qui sont sources de radicalisation. Toutes choses qui font que la crédibilité des élus locaux doit être encouragée pour garder le contact utile avec les populations. C'est tout le sens de la Charte africaine sur les Valeurs et Principes de la Décentralisation, la Gouvernance locale et le Développement local (de l'UA, 2014) dont la ratification par les Etats serait d'un apport décisif à la PEV.

Lors de ce 4^e séminaire, il a été reconnu, d'emblée, que la culture institutionnelle des FDS a fondamentalement de la peine à s'adapter aux réalités nouvelles du terrain. Certes, la pression de l'EV oblige chacun à chercher des solutions immédiates ou à plus long terme, mais cette adaptation est difficile.

L'idée de **s'intéresser de près aux besoins des populations** fait son chemin au sein des FDS, mais la violence des EV braque encore le soldat quand il s'agit de comprendre ce qui motive les gens à remettre en cause l'ordre social et politique de la Nation et à commettre les horreurs auxquelles il assiste quasi quotidiennement. La vengeance semble être la première réaction du soldat.

Cette relation Armée-Nation est encore ébranlée et il n'est pas surprenant de voir combien le dialogue entre populations et FDS est encore limité, ou vu encore avant tout comme utile à la collecte de renseignements. Dans la réalité, **les relations entre populations et FDS restent très tendues**,

même si les policiers et les gendarmes, tout comme les soldats, sont en contact permanent avec les populations. « *Ce sont eux qui créent les problèmes, qui tabassent, qui rackettent, qui procèdent à des exécutions extra-judiciaires* ».

Entre les FDS et les populations, une certitude (encore bien théorique, il est vrai) traverse les débats : les FDS doivent d'abord répondre aux appels et besoins des populations et non appliquer un programme établi sans elles (« **nothing about us, and for us, without us** »).

Cette approche est urgente car, de plus en plus, des personnes quittent leurs lieux d'habitation, soit pour gagner des endroits protégés, soit pour rejoindre les groupes armés. Les FDS doivent donc, **investir dans les besoins réels des populations** et les infrastructures utiles, sans toutefois, remplacer le secteur privé qui crée des emplois.

La présence des FDS dans les zones sensibles touche également la question du **dialogue avec les groupes armés**.

Comment faut-il s'y prendre ? Les FDS sont-elles outillées pour cela, en ont-elles l'autorisation ?

La réponse fut, de manière étonnante, globalement positive (avec encore quelques réticences à cause du rôle régaliien des FDS et de la suprématie du politique), car chacun sait que les groupes ont des liens étroits avec les habitants des localités : « *Ce sont nos papas, mamans, époux, frères ou cousins* » : un dialogue avec les leaders religieux, communautaires et d'opinion doit d'abord s'établir en amont.

« Que signifie la PEV pour le chef de quartier, le commissaire de police, le maire ou le commandant ? ».

Les FDS doivent bien comprendre les enjeux d'une éventuelle négociation et soutenir les populations locales plutôt que d'ef-

fectuer un tel dialogue elles-mêmes. Ce dialogue doit faire partie de l'ensemble des contacts, formations et activités qu'elles entreprennent avec et pour les populations.

La PEV doit être au centre de ces démarches puisqu'elle est globale et repose sur le dialogue.

Pour la dissémination de la PEV au sein des populations, il fut recommandé, à plusieurs reprises, de **recourir aux retraités (vétérans) des FDS et aux bénévoles**. Il s'agit d'utiliser la réserve nationale et de créer ainsi un pool de formateurs, en mettant en place un **corps national de réservistes**.

Il a aussi été proposé de généraliser le service militaire et d'utiliser le service civique national pour la PEV.

IV. Normes et standards de la PEV, les processus nationaux d'élaboration d'un cadre PEV et la contribution des acteurs politiques et de la société civile et de la recherche

Il existe une pluralité de documents qui, aux niveaux international et régional, encadrent la PEV. De l'ONU à l'UA, en passant par les Communautés économiques régionales et les alliances de paix et de défense, la production de normes témoigne d'un intérêt pour la problématique. Cependant, ces normes et mécanismes ne sont pas suffisamment mis en œuvre. Ces textes ne cadrent pas avec certains contextes et n'abordent pas comment les FDS doivent opérer. Il en résulte une absence de synergies, des difficultés de mise en œuvre et une faible appropriation. Dans le cadre de l'opérationnalisation, il faut encourager les Etats à investir dans les zones frontalières pour créer de l'emploi et améliorer les conditions de vie ; à mettre les populations au centre de la PEV ; favoriser les services à la communauté par les FDS et, enfin, renforcer le soutien financier aux mécanismes de PEV.

Dans la plupart des Etats abordés, le processus PEV est amorcé, très souvent avec les FDS. On note une approche participative et inclusive. Il convient, cependant, de constater que les stratégies nationales PEV, situées à différents rythmes d'avancement, ne découlent pas toujours d'une stratégie nationale de sécurité.

Ce qui pose un réel problème de cohérence. A titre illustratif :

- le Ghana, le Niger et le Mali ont défini leurs stratégies nationales et sont à l'étape de financement. ;
- le Bénin a bouclé sa stratégie nationale et est en attente de la mise en œuvre ;
- la Côte d'Ivoire est au niveau du plan d'actions ;
- le Cameroun, le Sénégal, le Burkina et le Togo sont à l'étape de la conception. Au Togo, les discussions, inclusives, sont allées jusqu'aux cantons.

Les stratégies de PEV sont souvent accompagnées d'exigences budgétaires pratiquement inaccessibles. Il y a une dépendance extérieure pour le financement qui limite la mise en œuvre et pousse les Etats à exécuter les activités les moins coûteuses : ceci repose le problème de la cohérence.

Les acteurs politiques et OSC sont globalement impliqués dans le diagnostic et l'élaboration des stratégies PEV. Ils ont l'avantage d'avoir un accès direct aux populations et contribuent à la constitution de bases de données. Il convient d'encourager l'implication du monde de la recherche, afin de renforcer la place des sciences humaines dans la formation des FDS, ainsi que la dimension technique (métiers) dans le recrutement des personnels. L'implication décisive des acteurs politiques, pourrait être encouragée à travers des mécanismes de pilotage qui permettent une participation effective de ces acteurs.

■ Travaux de groupe sur les cadres liés à la PEV en Afrique de l'Ouest

Au-delà des éléments issus des études⁶ réalisées dans certains pays, les travaux de groupe sur les cadres ont permis d'apporter des pistes de travail additionnelles.

■ Le développement des cadres politiques exige, préalablement, un engagement politique fort d'intégrer la PEV dans toutes les initiatives des FDS et une conception systémique de l'extrémisme violent au niveau national et régional. C'est un processus qui devrait être à l'origine de l'élaboration de la stratégie et diffusé à tous les niveaux (ministère, partenaires internationaux, OSC, etc.). S'il est souvent suggéré que les FDS prennent des initiatives et aident les politiques à prendre des décisions informées à propos de la PEV, la verticalité des rapports hiérarchiques constitue une limite objective à considérer.

■ Le plaidoyer auprès des organisations régionales constitue une alternative pour insuffler la dynamique au niveau national à travers l'adoption de normes et la création de forces intégrées. Le Mécanisme africain de revue par les pairs pourrait aider à mieux apprécier la volonté politique des Etats, à travers les indicateurs que sont la prise de décision et la mobilisation de ressources.

■ Le cadre législatif est constitué par une pluralité de textes. Il doit être proactif pour consolider les volontés politiques par des textes. Il faut donc une appropriation de la PEV par les FDS pouvant orienter des initiatives législatives. La sensibilisation des parlementaires sur la PEV pourrait également passer par l'organisation de séminaires et d'ateliers par des struc-

tures comme le CHEDS. Le pendant des textes de loi est la justice. Dans les zones où opèrent les GAT, on signale de longues détentions préventives qui deviennent des facteurs de radicalisation. La judiciarisation des opérations au Niger est une solution à vulgariser.

■ Le cadre doctrinaire est appelé à évoluer. La nature de la menace a changé et exige un recentrage de la doctrine des FDS sur la PEV. Il convient de renforcer l'aspect Armée-Nation par un engagement des armées pour le développement, la construction citoyenne et une forte culture du dialogue.

■ Les cadres opérationnels ont pour fondement le cadre normatif. L'exemple du Niger est intéressant en ce qu'il se propose d'atténuer les facteurs de radicalisation. Il s'appuie sur la police de proximité, les actions du génie militaire au profit des populations, la place de l'armée dans l'offre de soins de santé et la sécurisation des convois humanitaires.

■ Les cadres curriculaires apparaissent comme marginalisés. Les formations PEV peinent à exister dans les centres de formation des FDS des différents pays. L'enseignement du DIH est, cependant, un acquis partagé à consolider. Les Etats peuvent endosser les travaux du Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme (CAERT) pour la formation des FDS.

■ L'intégration structurelle de la PEV dans les différents corps des FDS est un défi réel à son opérationnalisation. Il a été proposé de mettre en place des unités de PEV en s'appuyant sur l'existant, notamment les points focaux auprès des structures inclusives travaillant sur la problématique.

⁶ https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/PVE_Report_FR.pdf.

■ Même si le concept de PEV est relativement nouveau, on note de nombreuses pratiques utiles dont la diffusion constituerait un avantage pour la région. Il s'agit principalement des Comités locaux de sécurité qui sont des initiatives importantes bénéficiant d'un cadre légal. Avec une composition plurielle, ils font le diagnostic de sécurité et proposent des solutions. Il en est de même quant à la promotion de politiques de développement et d'emplois dans les zones à risques, notamment les espaces transfrontaliers (Exemple PUMA-PUDC au Sénégal).

■ Les formes et les espaces d'interaction et de dialogue sont d'une grande importance pour construire la confiance nécessaire entre acteurs. La solidarité nationale reste le point d'ancrage. La constitution de groupes d'auto-défense constitue un cadre de dialogue mais comporte de nombreux risques par rapport aux écarts qui peuvent être des sources de radicalisation. Les journées de cohésion nationale offrent des opportunités et bénéficient d'une saillance médiatique utile à la sensibilisation.

■ Les ressources allouées à la PEV sont de divers ordres. Les ressources symboliques sont constituées des actions de solidarité, des événements et de la tradition de dialogue. Les ressources humaines s'appuient sur le développement des langues et les personnels formés à ce propos. Les ressources financières sont aussi importantes que problématiques. Il convient de trouver des mécanismes nationaux pour financer la mise en œuvre des stratégies PEV avant que la matérialisation des menaces ne l'impose.

V. Perspectives pour les FDS dans la PEV

Les FDS combattent aujourd'hui un ennemi que les anciens critères d'appréciation ne peuvent saisir. Cette incertitude plonge les FDS automatiquement et de manière pragmatique dans la réaction. Il faut se repositionner en gardant l'initiative dans la prévention. Le paradigme de la sécurité humaine fait de l'homme l'objet de la sécurité et non l'Etat. Il complète l'orientation classique de la sécurité nationale dont la finalité visait aussi la quiétude du citoyen. La sécurité humaine appelle la gouvernance participative, la décentralisation, le dialogue et l'inclusivité.

Dans ce contexte d'expansion de l'EV, il convient de concilier le concept classique de sécurité nationale avec celui de sécurité humaine. Ce qui implique que la sécurité humaine dérive de l'orientation et de la stratégie de sécurité nationale des Etats. Elle est, ensuite, basée sur la centralité de la loi et des droits humains.

Les Etats ouest-africains font face à de nombreuses menaces. Les défis de souveraineté, de la cohésion nationale et la stabilité, ainsi que les déficits de gouvernance et les usages abusifs de la force font peser des risques sur la paix et poussent à la contestation de l'ordre établi. L'extrémisme peut, ainsi, être appréhendé comme le rejet de l'acceptation générale des croyances sociales, des normes, du mode de vie, des cadres légal et politique. Les ancrages de la stabilité de l'Etat sont donc la justice et la démocratie qui induisent la paix. Elles mènent au développement et à la sécurité.

Des liens apparaissent entre les missions traditionnelles des FDS, qui nécessitent l'usage de la violence légitime et la PEV lorsqu'elles sont exécutées dans le respect des droits humains. Ce respect permet d'éviter les rancœurs des populations et des adversaires sources de radicalisation.

Les autres missions des FDS, notamment l'assistance aux populations et les opérations de sécurité collective, ont un lien direct avec la PEV en ce qu'elles renforcent et anticipent la quiétude des populations.

L'inscription de la PEV dans les différents cadres commence par une prise de conscience. Le passage du paradigme stato-centré à celui centré sur les populations a des implications qui dépassent le simple discours. Il s'agit d'inscrire le paradigme de sécurité humaine dans les préambules des textes encadrant les FDS, leur permettant d'exécuter des missions spécifiques de PEV. Ensuite, les centres stratégiques doivent porter un plaidoyer sur ce changement de paradigme auprès des autorités politiques et sécuritaires. Enfin, il sera nécessaire d'adapter les doctrines d'emploi à la PEV ainsi que les curricula des écoles, des FDS, afin d'implanter son esprit.

Le préalable à une bonne application de la PEV dans les FDS est de leur attribuer clairement ce rôle dans les politiques publiques. Elles devront, dès lors, la promouvoir dans leurs zones de responsabilité et organiser, en conséquence, les états-majors et les unités de manière pratique. Des unités PEV-FDS pourraient être constituées de personnels formés et qualifiés pour faire des diagnostics dans leurs zones de responsabilité, identifier les vulnérabilités, proposer des solutions et suivre la mise en œuvre. La PEV-FDS devrait également cibler les FDS (les personnels actifs) elles-mêmes qui sont exposées à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Il convient de préciser que la démarche PEV des FDS n'est qu'une contribution, certes décisive, à côté de celle d'autres acteurs. Elle ne devrait se faire que lorsqu'il y a un avantage comparatif réel.

Le séminaire de 2019, qui avait pour objectif d'identifier des mécanismes d'opérationnalisation de la PEV chez les FDS, avait établi plusieurs constats. Ils concernaient, en premier lieu, le sentiment d'abandon créé par l'absence institutionnelle et sociale de l'Etat, la progression de l'EV dans les espaces frontaliers et l'imprécision de la justice militaire et civile en lien avec la défense. Il s'agissait, en second lieu, de pointer le caractère indispensable des FDS dans le processus de la PEV, le besoin de compréhension de ses enjeux et d'appropriation du cadre juridique, la nécessité de la réduction du fossé entre FDS et populations, et, enfin, les impératifs de coopération entre ces deux acteurs dans la conception et la mise en œuvre de la PEV.

Le processus d'opérationnalisation ne peut ainsi faire l'économie des efforts pour la compréhension de la PEV, en abordant les causes profondes, ni des besoins de capacitation des FDS. Les pistes d'engagement, à différents niveaux, dépendent d'une volonté politique, de la constance des cadres de dialogue multi-acteurs et du caractère inclusif des cadres d'élaboration des politiques publiques de PEV. Enfin, il s'agira aux niveaux régional et international, d'harmoniser les normes et d'anticiper leur cohérence aux contextes des Etats africains exposés au péril extrémiste.

Au regard des constats et des exigences, la question de la décentralisation se révèle être un levier important dans l'opérationnalisation de la PEV. Or, dans ce contexte de crise, on observe un recul de la décentralisation avec un renforcement des pouvoirs de l'administration centrale. La mise en œuvre de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local de (2014) aiderait à tirer profit de ses externalités positives pour la PEV dans ce contexte.

- **Culture de la prévention, l'articulation entre missions traditionnelles des FDS et la PEV, et la mise en œuvre des orientations dégagées en 2019**

Les discussions approfondies en groupes ont permis d'aborder ces divers points.

Les FDS ont des missions différentes qui déteignent sur leur culture de prévention. Il est donc important, de communiquer avec les populations sur les missions et les mandats des différentes entités des FDS. L'appréciation de leur image passe par la proximité et le dialogue avec les différentes composantes de la société qui sont des partenaires dans la collecte du renseignement humain. Les FDS peuvent s'appuyer sur les anciens personnels FDS pour une intermédiation avec les populations, particulièrement la composante Jeune. Elles doivent porter une communication stratégique et faire place au digital dans le processus d'opérationnalisation de la PEV. Les industries créatives offrent également de bonnes perspectives pour l'amélioration des rapports entre les FDS et les populations et la construction de la confiance.

Les leçons apprises des zones de conflits suggèrent d'explorer le recrutement territorial pour une meilleure intégration des FDS dans les zones d'intervention et une formation des personnels sur les cultures des zones où elles sont appelées à agir.

La prévention nécessite une approche intégrée des politiques de développement, prenant en compte la PEV dès la phase de conception. Cela permet la cohérence et facilite la mobilisation des ressources. La mise en œuvre des orientations dégagées en 2019 exige des efforts, de natures diverses et à plusieurs niveaux.

■ Au niveau national, les FDS devraient être pleinement impliquées dans l'élaboration des stratégies PEV et des plans d'action afférents. L'adoption de textes spécifiques devrait faciliter la mise à jour des doctrines et des curricula de formation. La volonté politique, souhaitée au niveau national, devrait associer des mécanismes de financements internes et de suivi-évaluation de l'opérationnalisation de la PEV.

■ Au niveau régional, la production des normes devrait considérer les constantes des contextes nationaux afin de faciliter leur intégration. Pour pallier les limites curriculaires, la rédaction d'un manuel sur la nature, les causes, les acteurs et les outils à déployer dans la PEV permettrait une mise en œuvre de la PEV dans les formations et une harmonisation des pratiques dans le cadre des forces intégrées ou opérations conjointes. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation au niveau régional pourrait constituer une motivation pour les dynamiques nationales et ouvrir un cadre vertueux de concurrence.

■ Au niveau international, les actions guidées par la Charte de l'ONU et le Plan d'action du SGNU sur la PEV devraient permettre un bon qualitatif dans la prise en charge de l'extrémisme violent. Il faut attirer l'attention des partenaires internationaux sur la nécessité d'inclure les FDS dans les stratégies contre l'EV et de contribuer à l'amélioration de la gouvernance sécuritaire à travers la dépolitisation des FDS, l'équité et la redevabilité.

VI. Recommandations

A l'issue des trois journées de séminaire se dégagent des recommandations pour la vulgarisation de la culture de la PEV et le renforcement du rôle des FDS dans la PEV.

- **A l'échelle nationale**

- **Vulgarisation de la culture de la PEV**

Vulgariser la culture de la PEV en accélérant la validation du processus d'élaboration d'une stratégie nationale de PEV inclusive. Il faudrait veiller à l'intégration de tous les acteurs notamment les FDS, les femmes, les parlementaires, les élus locaux, les leaders religieux et communautaires, ainsi que les OSC.

- **La promotion du dialogue inclusif**

Promouvoir le dialogue et la prévention des conflits comme outil politique privilégié de gouvernance en offrant des chances de pardon et de réconciliation. Il convient, ainsi, de multiplier et pérenniser les interfaces de dialogue FDS-population. Un bureau PEV et d'assistance aux populations devrait être installé au sein de chaque état-major.

- **Renforcement du plaidoyer pour la PEV**

Le déficit d'appropriation impose un renforcement du plaidoyer pour la PEV auprès du politique et du secteur privé au niveau national et au niveau de la CEDEAO, ainsi qu'une sensibilisation des parlementaires sur la PEV. La société civile et des structures comme le CHEDS devront y jouer un rôle moteur.

- **Mise en œuvre de la PEV par les FDS**

Elle peut reposer sur les bonnes pratiques partagées lors des travaux et sur d'autres pistes.

- **Quelques bonnes pratiques à titre illustratif**

Quelques pratiques intéressantes du point de vue de la PEV ont été présentées lors des travaux et, sans ambition d'être exhaustive mais bien plutôt illustrative par la variété des exemples cités, la liste qui suit invite tout un chacun à s'en inspirer et à les vulgariser. Toutes ne font pas explicitement état d'un rôle pour les FDS, qui y sont pourtant la plupart du temps impliquées de manières diverses⁷.

⁷ Ces pratiques seront répertoriées de manière systématique dans le rapport, qui sera publié au deuxième semestre 2022, présentant les résultats de l'étude comparative menée en 2020-2021 par le programme PEV du DFAE suisse et le Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF) de Genève, en collaboration avec le CHEDS, et consistant à repérer et à analyser de manière systématique les cadres politiques, législatifs, doctrinaux et opérationnels régissant l'intervention des FDS pour la PEV dans sept pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Sénégal, Togo).

PAYS	BONNES PRATIQUES
Bénin	- L'adoption d'une Stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent en 2021. - La fusion de la police et de la gendarmerie en un corps unique de Police républicaine. - La mise en place d'interfaces FDS/Populations et FDS/Elus locaux. - La création de l'Agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers (ABéGIEF).
Burkina Faso	- La création de Comités de gestion et de sécurisation du pâturage. - L'adoption d'une Politique de sécurité nationale (PSN) mise en œuvre sous la responsabilité du Secrétariat général de la Défense nationale. - L'adoption en, 2022, d'une Stratégie nationale PEV et d'une Stratégie nationale de cohésion sociale. - La contribution de la société civile au renforcement des capacités en matière de droits humains et de Droit international humanitaire, y compris pour les FDS. - L'existence du Centre National d'Etudes Stratégiques (CNES).
Cameroun	- La participation des femmes au renforcement de la visibilité des initiatives de paix et sur les questions sécuritaires, y compris en interaction avec les FDS. - L'exploitation du lien entre les jeunes engagés dans les groupes armés, leurs mamans et leurs épouses, en vue de leur retour dans la société, avec l'appui des FDS.
Côte d'Ivoire	- La mise en place de Comités départementaux de sécurité créés par Arrêté ministériel, accompagnés de cellules civilo-militaires composées d'OSC et de FDS. - Mise en place de Comités consultatifs d'éthique dans les commissariats. - Confection de modules de formation sur les FDS et le DIH dans les écoles pour sensibiliser les élèves à l'action des FDS et au DIH. - La mise en place d'un Conseil national de paix avec l'implication de la chefferie traditionnelle pour la médiation. - La sensibilisation périodique des unités opérationnelles des FDS sur le DIH. - La conception de la mallette pédagogique faisant appel aux religieux, aux chercheurs et aux services de renseignement diffusée dans les différents départements.
Ghana	- Le concept de décentralisation de la sécurité, partant du Conseil national de sécurité jusque dans ses démembrements au niveau des régions et des districts. - Manuel d'éducation « Prévenir l'extrémisme violent au Ghana » à disposition des Forces de sécurité intérieure.

Niger	- L'adoption du Cadre national de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme (NAFPCVET) (2019). - La mise en place d'un Conseil national de paix et de ses démembrements. - L'élaboration d'une Stratégie nationale PEV précisant le rôle de chaque acteur et dont la mise en œuvre est aussi prévue au niveau décentralisé. - La responsabilité de la police locale assumée par les élus locaux pour faciliter la remontée d'information sur la sécurité. - L'assistance juridique pour les suspects arrêtés dans le cadre de la lutte antiterroriste pour éviter les longues détentions préventives, sources de mécontentement. - L'adoption d'une loi sur la chefferie impliquée dans la médiation. - L'existence du Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS).
RCA	- L'adoption d'une Stratégie nationale de PEV et mise en place d'un Comité de mise en œuvre, impliquant notamment les FDS. - La mise en place d'un cadre de concertation entre femmes membres des FDS et femmes membres des OSC.
Sénégal	- Le volet Armée-Nation comme cadre privilégié de la coordination civilo-militaire et de participation des Armées au développement national. - Le soutien du Service de Santé des Armées et des Centres Médicaux de Garnison (CMG) au Ministère de tutelle, pour renforcer l'offre de santé aux populations. - La mise en place d'une Cellule interministérielle de lutte contre le terrorisme (CICO) une structure de coordination nationale du renseignement (DGRN). - La mise en place d'une agence de police de proximité. - L'existence d'un cadre de coordination de la société civile. - L'existence du Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS). - La présence des femmes aux positions les plus élevées aux Ministères des Forces Armées et des Affaires Etrangères.
Togo	- La nomination d'un Médiateur de la République. - La mise en place d'un Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) et de ses démembrements. - La décentralisation jusqu'au niveau des cantons, du processus d'élaboration de la Stratégie nationale PEV, adoptée en 2022. - La création du Centre de maintien de paix et de la Haute Autorité pour la Réconciliation. - L'élaboration d'une Stratégie de lutte contre le terrorisme, portée par un haut comité national dirigé par les chefs FDS. - La mise en place d'un mécanisme d'engagement des FDS dans la PEV.

Au-delà de ces bonnes pratiques, il s'agit de préciser le mandat des FDS dans la PEV et d'adapter la doctrine d'emploi des forces et les curricula à la PEV, d'intégrer la PEV dans la planification opérationnelle (judiciarisation) et les scénarii d'exercices annuels des FDS, de capaciter les FDS par la formation de personnel dédié qualifié pour faire le diagnostic dans leurs zones de responsabilité, identifier les vulnérabilités, proposer des solutions et suivre la mise œuvre.

Il serait également opportun de s'appuyer sur l'existant en renforçant le lien entre les FDS et la population à travers leur implication dans les actions civiques, l'élaboration des documents de sensibilisation sur le rôle des FDS dans la PEV à l'attention des communautés et les traduire dans les langues locales.

Cette mise en œuvre implique de développer une police de proximité et de veiller à l'image de marque des FDS. L'inclusion des TIC dans la communication et le recours aux industries extractives peuvent faciliter l'opérationnalisation de la PEV.

Plus spécifiquement en ce qui concerne la formation et la communication, on retrouve:

■ La formation

La PEV est une approche difficile à cerner. Des **formations spécifiques** sont donc réclamées, dans les écoles militaires et les unités spécialisées en particulier. Il faut des modules simples, utiles à tous les niveaux des hiérarchies. Même si ces textes doivent pouvoir servir également à l'ensemble de la société civile, il fut clairement souligné que les FDS doivent commencer par se former elles-mêmes en comptant sur leurs propres ressources financières et humaines.

Une **agence nationale** ou même régionale, chargée de structurer et promouvoir la PEV devrait être créée, avec différents niveaux d'adaptation. Il faut confier cette nouvelle tâche aux services civils des armées. « *Quand les concepts ne sont pas codifiés, ils manquent de force et de valeur* », fût-il souligné. Il s'agit d'intégrer la stratégie PEV à tous les programmes de développement militaires ou civils. La situation sécuritaire l'exige.

Fut également formulée, à cette occasion, la demande que les FDS puissent disposer d'un guide sur l'ensemble des pratiques de la PEV. Il devrait comporter des modules concernant la doctrine, la formation et les multiples actions et exemples déjà recensés ce qui faciliterait la compréhension de ce qui est demandé aux FDS. Ce guide servirait également à donner des idées sur le dialogue aux nombreux niveaux de communication entre FDS et populations, ainsi que de fonctionnement des FDS sur les réseaux sociaux.

Une réflexion au niveau des états-majors fût requise à cet effet. Il fut mentionné, à cette occasion, que le **manuel sur la PEV**, tout comme le **programme conjoint de cours PEV** entrepris par le Centre africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) de l'Union africaine, avec son partenaire suisse, sont des outils disponibles qui apportent une réponse de base à de tels besoins.

■ La communication

La « *grande muette ne sait pas communiquer* ». Elle n'en a ni l'habitude ni l'expérience. Or, la PEV et le rapprochement FDS-populations ne se feront que lorsque ces dernières comprendront le rôle positif des FDS et que la sécurité est vraiment l'affaire de toutes et tous.

Il faut donc, débats, échanges publics et espaces de communication pour que les populations voient ce que l'Etat fait pour elles.

De plus, les populations sont avides de savoir. « *Le moment est favorable actuellement pour instaurer les valeurs de la PEV. Chacun doit être un acteur de communication sur la paix* ».

Les FDS doivent aussi utiliser les réseaux sociaux. A cet effet, elles doivent être formées et communiquer également sur les sanctions appliquées aux soldats fautifs: « *la sanction, c'est la dette qu'il faut payer à la société* ».

La notion de PEV est vaste et implique de **multiples politiques sectorielles**. Les exemples de l'application de la Résolution 1325 des Nations unies sur les femmes et du plaidoyer de l'UNICEF sur la protection des enfants montrent combien il est difficile de rendre efficaces les politiques globales.

Ceux qui sont chargés du plaidoyer sur la PEV doivent en tirer les leçons.

■ Un schéma qui se dessine pour concrétiser l'engagement des FDS dans la PEV

Des riches échanges lors des travaux précisent des pistes pour concrétiser l'implication des FDS dans la PEV.

Le tableau ci-après présente, de manière schématique, **les efforts qui ont été préconisés** pour renforcer l'engagement des FDS dans la PEV. Ils se situent à plusieurs niveaux interdépendants et complémentaires.

Ces efforts sont à entreprendre par les FDS elles-mêmes, mais également par les autres acteurs porteurs de responsabilités politiques ou de capacités opérationnelles indispensables à la mise en œuvre de la PEV.

AGIR AU NIVEAU :

Des politiques publiques

- L'action vise à inscrire dans une vision renouvelée de la sécurité, l'approche de sécurité humaine et celle de la protection fondée sur la prévention de la violence. Cette vision est indispensable à une intégration effective du rôle de PEV par les FDS : celles-ci n'agissent que ce pour quoi elles sont missionnées, et cette mission est déterminée par les cadres politiques.
- Intégrer la PEV dans la définition des politiques publiques de Défense et de Sécurité.
- Assurer (et accélérer si nécessaire) l'adoption de stratégies nationales de PEV inclusive, intégrant tous les acteurs, y compris les FDS. Assurer également leur mise en œuvre sur une base participative et déclinée au niveau national comme local.
- Mobiliser les états-majors des différents corps de Défense et de Sécurité, afin qu'ils engagent un dialogue actif avec les décideurs politiques sur la sécurité humaine et la participation des FDS à la prévention de la violence.
- Engager le dialogue avec les parlementaires, et en particulier les Commissions de Défense et de Sécurité des Assemblées nationales, pour une participation active à l'évolution de la vision de politiques de Défense et de Sécurité promouvant le vivre-ensemble en paix et mettant le citoyen au cœur de la gouvernance sécuritaire.

- Faire participer les femmes et les jeunes à l'élaboration des politiques publiques de Défense et de Sécurité, à travers notamment les OSC, afin de promouvoir une gouvernance partagée de la sécurité.

Structurel

- Il s'agit ici, d'intégrer la PEV dans la philosophie et l'opérationnalité des FDS à travers son inscription dans les dispositifs structurels des différents corps.
- Mettre en place, au sein des différents corps des FDS, des unités PEV, localisées au sein des états-majors de commandement s'assurer que ces unités PEV soient dotées de ressources humaines dédiées et formées et capables de mobilité, ou complétées par des cellules intégrées aux opérations.
- Intégrer la PEV dans les Réformes du Secteur de la Sécurité (RSS), en s'assurant que celles-ci offrent une plateforme inclusive d'acteurs.
- Assurer l'accès des femmes aux fonctions stratégiques dans les structures de Défense et de Sécurité.
- Utiliser la réserve nationale des FDS pour la promotion de la PEV au sein des corps de Défense et de Sécurité et auprès de la population ; créer un pool de personnes ressources en mettant en place un corps national de réservistes.
- S'appuyer sur les centres stratégiques publics ou universitaires, dans leur mission de conseil, pour renforcer l'intégration de la PEV dans les doctrines des FDS.

Opérationnel

- L'objectif est la traduction dans la pratique de la nouvelle vision du rôle des FDS dans la PEV.
- Adapter les doctrines d'emploi des forces à la PEV.
- Intégrer la PEV dans la planification opérationnelle.
- Mettre en place des cadres de dialogue entre les FDS et les divers acteurs de terrain, pour la promotion de la paix et la prévention de la violence, à travers des cadres de dialogue formels et permanents, ou à travers des processus de dialogue ad hoc.
- Mettre en place une architecture de paix dans les Etats, au niveau central comme local, incluant tous les acteurs concernés, y compris les FDS, les élus locaux, les femmes et les jeunes.
- Envisager le rôle des FDS, et les préparer à un dialogue avec les groupes armés.
- Développer une police de proximité et veiller à l'image de marque des FDS.
- Renforcer le lien entre les FDS et la population à travers l'implication des FDS dans les actions civiques (relations civilo- militaires).
- Assurer que les corps d'inspection ou analogues agissent effectivement sur le respect par les FDS de leurs mandats et règles d'engagement, notamment dans leurs relations avec les populations locales.
- Assurer une communication effective sur les mandats des FDS et recueillir les préoccupations comme les solutions mises en avant par les citoyens.

- Elaborer des documents de sensibilisation sur le rôle des FDS dans la PEV à l'attention des communautés et les traduire dans les langues locales.

Des ressources (humaines, matérielles et financières)

- Pour renforcer l'action des FDS dans la PEV, agir au niveau des ressources humaines et de leurs capacités à aborder cette nouvelle approche de PEV dans leurs fonctions respectives est indispensable. Il faut également une action déterminée en matière de ressources financières consacrées à la PEV.
- Assurer des corps de Défense et de Sécurité républicains, fondés sur des recrutements professionnels, avec une attention au recrutement local dans les régions où ils opèrent.
- Assurer au sein des écoles de formation des FDS, l'intégration de cours ou modules sur la PEV et ses outils, en particulier le dialogue.
- Rendre disponible et utiliser le Manuel PEV élaboré par le CAERT de l'Union africaine et la Suisse. Le compléter par des modules spécifiques à l'engagement des FDS dans la PEV.
- Mettre en œuvre, au niveau des Etats de la région, le Programme conjoint de cours PEV du CAERT de l'Union africaine et de la Suisse.
- Prévoir des mécanismes effectifs de suivi-évaluation de l'intégration de la PEV dans les politiques de Défense et de Sécurité et dans l'opérationnalité des FDS.
- Mobiliser les capacités du génie et des services sociaux ou médicaux des FDS au service des populations locales.
- Faire un plaidoyer pour le financement de la PEV sur les ressources internes.
- Renforcer la prise en compte de la PEV par les assemblées nationales dans leur rôle d'adoption et de contrôle budgétaire.

Transversal

- L'action aux niveaux politique, structurel, opérationnel et des ressources doit reposer sur un socle commun le « comment faire », fondé sur les outils de l'inclusion et du dialogue, qui seuls permettent d'atteindre les objectifs de « la sécurité pour tout et par tous » et de la prévention de la violence.
- S'assurer que les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques de Défense et de sécurité s'ouvrent à tous les acteurs publics et de la société civile, dans le respect des responsabilités.
- S'assurer que les membres des FDS, à tous niveaux, soient instruits de la centralité de l'outil du dialogue, à placer systématiquement au cœur de leurs règles d'engagement.
- S'assurer de la mise en place de cadres formels ou de processus de dialogue comme outils de gouvernance partagée de la paix et de la sécurité.

Régional

- L'action au niveau régional est nécessaire pour renforcer les cadres communs en matière de PEV, pour l'effectivité d'un dialogue multi-acteurs sur les politiques publiques en matière de PEV et le rôle des FDS, pour l'échange de bonnes pratiques et pour la sensibilisation des FDS à la PEV.
 - Promouvoir une réponse globale cohérente par la mise en place de cadres politiques communs en matière de PEV au niveau régional.
 - Engager un plaidoyer pour la ratification par les Etats membres, des instruments de la CEDEAO relatifs ou pertinents pour la PEV.
 - Promouvoir des cadres de concertation régionaux pour renforcer le rôle des FDS dans la prévention.
 - Renforcer le système d'alerte précoce et de partage de l'information en y intégrant un volet dédié à la PEV.
 - Utiliser l'occasion du cinquième séminaire régional de dialogue PEV avec les FDS, pour consolider la mise en œuvre effective de ce schéma d'engagement et pour encourager et mesurer les progrès.
-

VII. Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation

Il est indiqué de mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de la PEV pour en assurer l'inclusivité de la conception, la cohérence d'ensemble et l'efficacité de la mise en œuvre. En complément des mécanismes nationaux, il devrait permettre de suivre la dynamique des Etats dans la PEV et de dégager des critères de convergence pour un mouvement d'ensemble dans ce nouveau paradigme avec à l'échelle régionale, les pistes d'action suivantes :

■ Stabilisation d'une documentation PEV

Il s'agit de stabiliser les concepts utilisés en cohérence avec les partenaires et de régler le problème de la contextualisation des textes, de prendre en compte la conception

d'un document de référence pour l'encadrement de l'action des FDS dans la PEV et de rédiger un manuel régional sur la nature, les causes, les acteurs et les outils à déployer pour la PEV.

■ Quête de complémentarité globale

Il est nécessaire de promouvoir la cohérence des multiples initiatives de lutte contre l'Extrémisme violent pour assurer une réponse globale et de promouvoir des cadres de concertation régionaux, sous le leadership de la CEDEAO, pour renforcer le rôle des FDS dans la prévention.

■ Renforcement de l'alerte précoce

Il convient de renforcer le système d'alerte précoce et de partage de l'information (*West Africa Network for Peacebuilding*) en mettant un accent particulier sur un volet dédié à l'EV.

Conclusion

Le 4^e Séminaire régional organisé par le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal et le Programme PEV de la Division Paix et Droits de l'Homme (DPDH) du Département Fédéral des Affaires étrangères (DFAE) de la Suisse s'est tenu à Dakar les 23, 24, 25 mai 2022.

Il a enregistré la participation de représentants de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre issus principalement du secteur de la Défense, de responsables politiques représentant les Commissions Défense et Sécurité des Assemblées Nationales, des chercheurs universitaires et membres actifs de la société civile.

Le séminaire a accordé une large place au rôle des FDS dans la prévention de l'extrémisme violent avec l'ambition de dégager les mécanismes et des pistes d'actions concrètes pour assurer l'implication des FDS dans la PEV, la vulgarisation et le renforcement de la culture de la Prévention.

Ainsi, à partir d'une évaluation sans complaisance de l'approche militaire et sécuritaire comme stratégie de lutte depuis plus d'une décennie, le séminaire a proposé un changement salvateur de paradigme consistant non pas à l'abandon de l'approche cinétique, mais à un retour à

la prise en charge des causes profondes de l'extrémisme violent par l'anticipation et la prévention.

Le séminaire a ainsi identifié les FDS, engagées en première ligne face à la menace et parfois seules représentantes de l'Etat dans le théâtre des opérations, comme acteurs décisifs de la PEV.

Conscients que cette nouvelle posture impose une réarticulation des missions traditionnelles des FDS avec la Prévention et le renforcement du lien Armée-Nation, les experts ont fait des recommandations et identifié de « bonnes pratiques » qui devront être consolidées à l'échelle nationale et régionale pour renforcer les cadres politiques, législatifs, doctrinaires et curriculaires en lien avec la PEV.

Les enseignements tirés du séminaire devront être diffusés auprès des acteurs et des autorités nationales et régionales pour servir de base à l'intégration de la PEV dans les doctrines et les pratiques des FDS.

Elles permettront, enfin, des échanges de haut niveau dans le cadre de séminaires régionaux et de réunions interministérielles annuelles de la CEDEAO sur la PEV dont la tenue serait le gage de la manifestation d'une volonté politique pour l'aboutissement et la validation du processus d'élaboration d'une stratégie nationale inclusive dans chacun des pays de l'espace communautaire.

Index : prévention - extrémisme violent - forces de défense et de sécurité

Rapporteurs : Colonel (er) Mamadou ADJE
Ambassadeur (er) Jean Daniel BIELER
Monsieur Mohamadou Lamine Bara LO

Edition : Madame Carol MOTTET
Dr. Christiane AGBOTON JOHNSON
Madame Coumbel KA

A propos des co-organisateurs

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal est créé depuis janvier 2013. Il a pour mission générale de satisfaire les besoins de l'Etat en connaissance et expertise sur des questions d'ordre stratégique liées à la sécurité, à la politique étrangère, à la science, à la technologie et aux phénomènes économiques et sociaux.

Les enjeux liés à la préservation de la paix, de la sécurité et de la tranquillité publiques reposent sur une philosophie d'action qui met l'accent sur l'anticipation et la prévention.

Le CHEDS préside et coordonne la Commission Scientifique du Forum international de Dakar pour la paix et la sécurité depuis 2016.

Le CHEDS est partenaire à l'initiative des « Conversations régionales » sur la prévention de l'extrémisme violent depuis la première édition de Dakar.

La sécurité humaine, fondement de ses actions, facilite la recherche de synergies avec les acteurs tels que les politiques, les civils, en particulier les Femmes, les jeunes, les médias.

Dans le cadre de cette initiative, en partenariat avec le DFAE suisse, le CHEDS œuvre plus spécifiquement à l'implication des Forces de Défense et de Sécurité dans la PEV par le biais de séminaires régionaux et du séminaire national.

Site web : www.cheds.gouv.sn

La Division Paix et droits de l'homme (DPDH), Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse

A la suite de la présentation par le Secrétaire général des Nations Unies de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent fin 2015, le DFAE suisse a fait de cette thématique une priorité, et a adopté en avril 2016 un Plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent.

La Division Paix et Droits de l'Homme (DPDH), qui est le centre de compétences du DFAE pour la mise en œuvre des priorités politiques de la Suisse dans les domaines de la paix et de la sécurité humaine, entreprend depuis, toute une série d'activités de plaidoyer en faveur de cette approche de prévention centrée sur les causes de la violence et les alternatives qui peuvent être apportées, et mobilise ses experts pour mener des activités de prévention avec ses partenaires sur le terrain.

Elle a en particulier lancé, avec plusieurs autres partenaires, l'initiative des Conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent au Sahel-Sahara, dont la première édition a eu lieu à Dakar (Sénégal) en juin 2016, la seconde à N'Djamena (Tchad) en juin 2017 et la troisième à Alger en juin 2018. Depuis son lancement, cet espace de dialogue a connu une vingtaine d'étapes et a

rassemblé plus de 1000 personnalités d'horizons professionnels divers d'Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale - rejoints par quelques experts extérieurs et organisations régionales ou internationales actives dans ces régions. De nature volontairement informelle, ces échanges ont permis d'aborder dans un espace et un climat d'ouverture les dimensions sensibles et complexes de cette approche de prévention de la violence extrême (y compris son caractère politique).

L'objectif est à la fois de proposer un espace d'échange et de dialogue sur l'approche de prévention, de renforcer les passerelles entre différents acteurs et de mettre en exergue/renforcer les initiatives positives représentant des alternatives concrètes à l'EV qui sont portées par des acteurs de ces régions.

Le Centre de compétences du DFAE sert à la fois de coordinateur de cette initiative et apporte son expertise dans l'animation des espaces de dialogue et dans la conduite des diverses activités réalisées dans le cadre de cette initiative.

La série des séminaires régionaux réalisés par le DFAE suisse et le CHEDS du Sénégal depuis 2017 illustre cette démarche, avec un focus particulier dans ce cas sur une implication des Forces de Défense et de Sécurité dans la démarche de prévention de la violence.

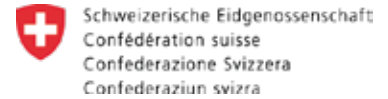
Site web : www.dfae.admin.ch

**Le Centre des Hautes Etudes
de Défense et de Sécurité (CHEDS)
du Sénégal**

 @cheds.senegal  CHEDS_  CHEDS officiel  cheds_senegal  CHEDS SENEGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL



 @cheds.senegal  CHEDS_  CHEDS officiel  cheds_senegal  CHEDS SENEGAL

Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité
Boulevard de la Défense X Rue du Port (derrière BCEAO Siège)
BP : 4705 Dakar-Sénégal • Tél. +221 33 822 91 67